

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Subventions ou subversion ?
Initiant-e(-s) : Olivier Bloch et consorts

Subventions culturelles, respect des institutions et des minorités : quelle cohérence dans le cas du LUFF ?

Le Lausanne Underground Film & Music Festival (LUFF), s'est récemment tenu à Lausanne. Événement culturel soutenu financièrement par la Ville de Lausanne, il affirme sur son site interne qu'il regrette que : «les protections des groupes et personnes minoriséexs sautent les unes après les autres et que les sociétés semblent plus divisées que jamais». Cette citation, louable, interpelle au regard des vives controverses suscitées par plusieurs événements particuliers ayant lieu lors de la dernière édition et qui ont choqués une partie de la population, à savoir :

- Une conférence programmée dans le cadre du festival, présentant la police comme une institution qui « tue, harcèle et humilie »
- Une œuvre exposée à l'entrée du Casino de Montbenon, figurant un bidon d'essence se déversant sur un fourgon de police miniature, retirée après intervention de la Ville selon la presse (Blick, 20 octobre 2025)
- Une exclusion de fait d'artistes israéliens

La liberté artistique et à la liberté d'expression, piliers essentiels de toute société démocratique ne sauraient justifier des propos ou des symboles qui alimentent la haine, la division ou la délégitimation des institutions publiques.

Tout d'abord : les femmes et les hommes de la police lausannoise accomplissent une mission exigeante et essentielle au bon fonctionnement de la ville. Les accuser sans nuance de violences systémiques ou présenter leur institution comme illégitime dépasse le cadre d'un débat culturel. Il s'agit d'une remise en cause du contrat démocratique et du respect dû à l'État de droit. Une scutule figurant l'embrasement volontaire d'un véhicule de police dépasse le cadre de la liberté artistique. Il s'agit d'une incitation à la violence contre des employés de la ville.

D'autres part, le LUFF a récemment annoncé son adhésion au mouvement « Boycott, Désinvestissement et Sanctions » (BDS) en se déclarant « Apartheid Free Zone ». Cette démarche conduit le festival à exclure toute collaboration avec des institutions ou artistes israéliens. Une telle position, qui cible des personnes ou organisations en raison de leur origine nationale, est incompatible avec les valeurs d'égalité, de tolérance et d'ouverture que défend la Ville de Lausanne.

Bien que le rôle de la collectivité ne soit pas de censurer les artistes, il s'agit de s'assurer que l'argent public ne finance pas des discours de haine ou de mépris envers les institutions qui font vivre la démocratie. Par ailleurs, le financement public ne saurait soutenir une politique

Conseil communal de Lausanne

d'exclusion fondée sur la nationalité ou sur des critères identitaires. Une subvention publique ne peut pas servir à discriminer, même au nom d'une cause politique.

La Ville de Lausanne consacre chaque année des montants significatifs au soutien à la culture. Ce soutien repose sur un contrat de confiance : les subventions publiques doivent favoriser la création, la diversité et le dialogue, et non servir de tribune à des messages qui fracturent la société. En l'espèce, le cas du LUFF soulève des questions de fond quant à la cohérence des critères d'octroi des subventions culturelles et quant à la responsabilité des bénéficiaires de fonds publics

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la contribution financière annuelle de la Ville de Lausanne au LUFF (subventions directes, aides logistiques, mise à disposition de locaux, etc.)
2. Quels critères précis la Municipalité applique-t-elle lors de l'octroi et du suivi des subventions culturelles, notamment en matière de respect des institutions et de cohésion sociale ?
3. La Municipalité estime-t-elle que les propos et l'œuvre concernés sont compatibles avec les valeurs et devoirs qui découlent d'un soutien public ?
4. Qui est l'auteur de l'œuvre ?
5. Combien a-t-elle coûté, à qui ?
6. La municipalité considère-t-elle qu'il s'agit d'une incitation à la violence ?
7. Envisage-t-elle de réévaluer ses critères de soutien aux événements culturels afin de prévenir l'utilisation de fonds publics pour des discours d'hostilité envers les institutions publiques ?
8. La Municipalité a-t-elle été informée de l'adhésion du LUFF à la campagne BDS et de son engagement à ne pas collaborer avec des institutions ou artistes israéliens ?
9. La Municipalité considère-t-elle qu'il est compatible avec le soutien public d'exclure des personnes ou des partenaires sur la base de leur nationalité ou de leur appartenance à un État ?
10. La Municipalité compte-t-elle demander des explications au LUFF ou réexaminer sa relation de partenariat avec le festival à la lumière de ces événements ?
11. La Municipalité a-t-elle mis en place une charte étiq ue à l'intention des institutions culturelles qu'elle subventionne ?
12. Plus largement, la Municipalité entend-elle renforcer le dialogue avec les acteurs culturels afin de rappeler que la liberté de création s'accompagne d'une

Conseil communal de Lausanne

responsabilité envers la collectivité et ses institutions ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses à mes questions.

Lausanne, le 3 novembre 2025
BLOCH

M. Olivier



Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

Mme Pauline BLANC

M. Matthieu DELACRÉTAZ

Mme Coralie DUMOULIN



M. Paulraj KANTHIA

Mme Mathilde MAILLARD

Mme Marisa MAURER PUTALLAZ

Mme Françoise PIRON



17ermy

Virginie
Cavalli



VG
Cavalli

